

**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
ET DE
DESIGN
DE
VALENCIENNES**

Livret
de l'étudiant
2017—18



A

Une école bicentenaire

Le projet de l'École Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes conjugue l'héritage de la vocation traditionnelle des beaux-arts avec l'histoire contemporaine de la

formation artistique. Lointaine héritière de l'académie de peinture et de sculpture fondée dès 1782, transformée en école des beaux-arts à la suite de l'ordonnance royale du 4 août 1819, riche d'une histoire artistique de deux siècles (22 prix de Rome de 1811 à 1968), sa vocation était de proposer une formation dédiée à l'art tout en se reliant aux besoins manufacturiers locaux. Le modèle d'enseignement académique était structuré par une relation maître-élève dans les ateliers de peinture, de sculpture, de gravure, fondés sur la maîtrise du dessin, l'étude du modèle vivant et de l'antique, l'anatomie, l'étude documentaire et la perspective. Par vagues successives de réformes, l'enseignement s'éloigne de l'académisme au nom de l'art vivant, prenant en compte les mutations de l'art moderne et contemporain, l'importance donnée à l'idée, à l'image en mouvement, et au déplacement culturel et conceptuel des notions de l'œuvre et de l'artiste.

Résolument contemporaine

L'École fait partie du réseau national des Écoles supérieures d'art et mutualise son projet pédagogique avec les écoles d'art du Nord-Pas-de-

Calais: l'ESAC de Cambrai et l'ESA-Nord Dunkerque-Tourcoing. Ces écoles publiques délivrent toutes des diplômes homologués par le Ministère de la Culture qui définit et réglemente le cadre légal des études supérieures artistiques. Depuis 2005, l'ESAD propose un enseignement singulier en Art et en Design d'espace qui ancre la pratique de l'une et de l'autre de ces options dans le champ de la création plastique contemporaine. La dernière grande réforme (les accords de Bologne de 1999) concerne la construction de passerelles entre les différents cursus de l'enseignement supérieur pour favoriser l'ouverture disciplinaire et la mobilité géographique des étudiants européens. Les enseignements artistiques sont désormais sanctionnés par un diplôme en cinq ans valant grade de Master qui permet l'éventuelle poursuite d'étude en troisième cycle (post-diplôme ou doctorat).



Le projet pédagogique

Les études s'inscrivent dans l'enseignement supérieur et sont dédiées aux métiers de la création, multipliés par les industries culturelles. Elles requièrent donc

de solides aptitudes, évaluées régulièrement, et un investissement sans retenue, animé par la passion et une avide curiosité artistique et culturelle. L'ESAD est ouverte sur l'activité professionnelle des champs de l'art et du design et procure aux étudiants de multiples occasions de rencontres et d'expériences directes en France comme à l'international. Les enseignants et les intervenants sont en majorité des professionnels actifs dans leur discipline. L'objectif final est d'amener l'étudiant à concevoir et mener à bien un projet de création original dans le champ des arts visuels ou du design. Ceci procède de l'acquisition de compétences et de savoirs spécifiques, tels :

- la maîtrise des étapes de la conduite du projet: conception (recherche documentaire et iconographique, repérages, esquisses), expérimentation (maquettes, modèles, etc), réalisation, évaluation, réception;
- la capacité, par la forme et la matière, d'exprimer l'intention de l'auteur au service d'une œuvre ou d'un produit de création; la capacité de faire des propositions singulières ou innovantes;
- l'appropriation et la mobilisation des connaissances théoriques (philosophie, esthétique, sociologie, histoire de l'art et de l'architecture, histoire des formes et théorie de la couleur, etc.);
- la capacité et la mobilisation des connaissances scientifiques et technologiques relatives aux techniques (peinture, dessin, sculpture, gravure, photographie, numérique), supports (traditionnels, audiovisuels, multimédias) et matériaux (matériaux naturels ou synthétiques, matériaux et structures virtuels, matériaux avancés de haute technologie);

- la démarche de l'analyse conceptuelle et formelle d'œuvres ou objets de création en l'inscrivant dans un contexte culturel, historique et social;
- la maîtrise de différents modes d'expression: expression orale, expression écrite, expression par la création, par l'exposition.

L'École mène de nombreuses actions en faveur du développement de ses relations internationales et incite les étudiants en 2^{ème} cycle à effectuer une mobilité à l'étranger (études ou stage) en bénéficiant d'une aide Erasmus + dans le cadre des accords signés avec des établissements partenaires. Le Conseil Régional apporte une aide à la mobilité internationale (bourse Mermoz). D'autres activités pédagogiques (invitations, voyages d'études, workshops) permettent aux étudiants, de la première à la 5^{ème} année, de considérer l'espace international comme celui de leur future inscription professionnelle.



La recherche

L'Unité de Recherche

L'ESAC de Cambrai, l'ESA-Nord Dunkerque-Tourcoing et l'ESAD de Valenciennes formalisent les complémentarités de leurs programmes de recherche respectifs dans les champs de l'art, du design, et de la communication au sein d'une Unité de Recherche (UR) dénommée "HYPER.LOCAL". Elle a pour vocation d'interroger, de comprendre et d'expérimenter les pratiques qui impliquent des rapports d'échelle critiques et des créations situées : entre "local" et "global", "micro" et "macro", "moléculaire" et "molaire", "topique" et "cosmique". Cette orientation générale privilégie plus particulièrement le point de vue "hyper local", non pas pour se replier sur le connu et l'authentique au nom d'une identité fermée, mais pour se replacer là où les enjeux esthétiques, économiques, sociaux et politiques mondiaux se rencontrent pour prendre un sens vécu, partagé et discuté, c'est-à-dire au niveau de la singularité plurielle des lieux.

Deux axes seront particulièrement développés dans le cadre de cette UR :

Le premier axe, intitulé "Images, codes, récits", propose de développer une recherche sur les nouvelles formes d'écriture issues des sciences et technologies contemporaines. Cet axe interroge plus précisément les transformations de la perception, de l'imagination et de la narration qui s'opèrent selon les nouvelles relations entre le corps, la machine et l'espace, produites par les technologies numériques. Ainsi, les images (virtuelle, immersive, augmentée, mapping), les codes (tabulation, indexation, hypertextualité), les récits (narration non linéaire, écriture générative, transmedia), sont expérimentés et analysés à toutes les échelles (de la représentation mentale au territoire), en accordant cependant une attention toute particulière aux singularités locales et concrètes que l'art, la communication et le design produisent à travers leurs dispositifs.

Le deuxième axe intitulé "Art, design et société", propose de développer une recherche sur les nouvelles formes d'interrogation de l'espace public par la création.

Cet axe investit plus précisément les modes alternatifs de conception, de production et d'échange que l'art et le design créent pour répondre aux problématiques sociétales contemporaines (écologiques, économiques, sociales). La relation entre le local et le global est ainsi considérée comme un champ expérimental à réinterroger selon des formes critiques qui vont de l'action discrète et éphémère à la microarchitecture, du dispositif mobile à l'aménagement des lieux délaissés, de la performance au documentaire, de l'exposition mobile au service collectif, etc. Les pratiques sociales moléculaires, les artisanats locaux, les savoirs vernaculaires, constituent à cet égard des lignes de recherche propices au dialogue entre l'art et le design, selon leurs spécificités respectives (méthodes, moyens, finalités) mais aussi selon leurs échanges et recouvrements actuels.

Ces deux axes traversent la recherche opérée dans les options art, design et communication. L'approche commune de la question de l'"hyper local" au sein de l'UR approfondit et valorise la complémentarité des programmes. L'UR s'appuie sur le groupe de travail "recherche" et le Conseil scientifique communs aux trois établissements constitué de : Ludovic Duhem (ESAD Valenciennes), Alexandre Laumonier (ESAC Cambrai), et Nathalie Poisson-Cogez (ESA-Nord Dunkerque-Tourcoing).

Le positionnement de l'ESAD

La recherche à l'École Supérieure
d'Art et de Design de Valenciennes

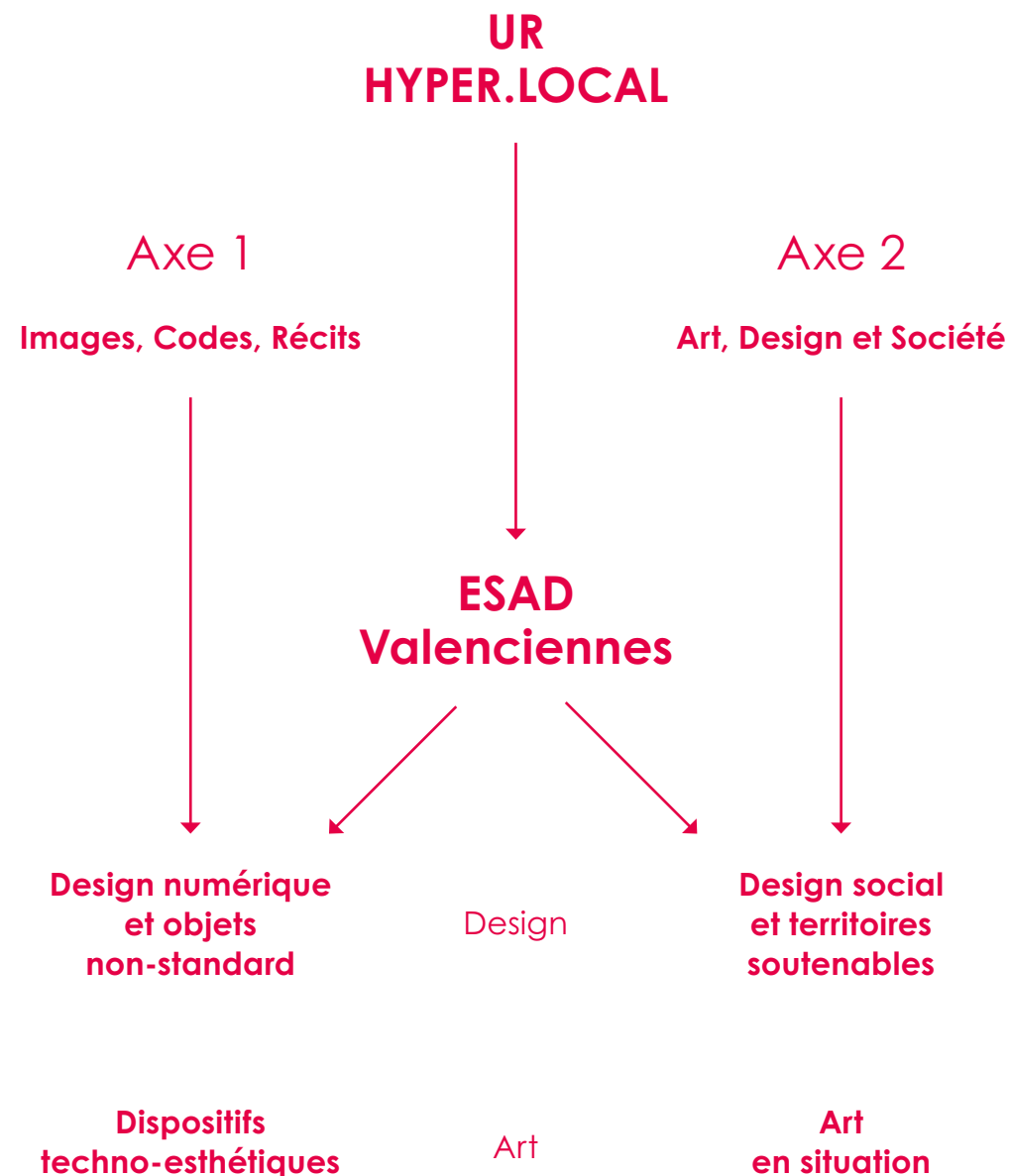
se développe à partir du lien organique entre recherche et création, donnant ainsi une place centrale à l'expérimentation, qu'elle soit plastique, méthodologique, heuristique ou conceptuelle.

La problématique transversale de l'espace permet d'établir un dialogue entre art et design, ce qui singularise le positionnement de Valenciennes. Il s'agit autant d'un dialogue critique et constructif sur les pratiques, les méthodes, les esthétiques, qu'une réflexion sur les conditions de ce dialogue, et finalement sur les effets que ce dialogue produit, au dedans sur l'art et le design, et au dehors sur le "monde" de la création et sur la société en général.

La relation forte au territoire (contexte industriel, zone transfrontalière), l'importance décisive accordée à la question sociale, tout comme les potentiels des nouvelles technologies structurent la recherche de l'ESAD dans une dynamique d'engagement. Ces aspects sont traités en relation étroite avec les enjeux actuels de la recherche dans les sciences théorétiques, les sciences appliquées et les sciences humaines.

La collaboration constante avec les universités, les instituts de recherche, les laboratoires intégrés, les chercheurs indépendants, induit l'insertion de la création dans des champs nouveaux tout comme la remise en question du lieu "propre" de la création.

En adéquation à la structure de l'UR "HYPER.LOCAL", des axes spécifiques sont formulés et développés pédagogiquement, en art et en design (à travers les programmes des Ateliers de Recherche et Création, des projets, des colloques, des séminaires, des expositions, des publications, etc.).



AXE 1

ART /
Dispositifs
techno-
esthétiques**ARC “Projet 360 –
Nouvelles technologies
de l'image”**

L'étude des dispositifs de perception, des méthodologies de création et des pratiques artistiques qui transforment la relation entre le corps et l'espace par l'intégration de la technologie comme milieu associé. La rencontre entre l'art et la technoscience est conçue dans cet axe comme un apport réciproque qui nourrit l'art de nouvelles connaissances et de nouveaux modes de représentation, et enrichit la technoscience de sensibilité, d'imaginaire voire d'utopie. Initiée en 2012, cette réflexion se poursuit à travers plusieurs projets qui interrogent les formes d'analyse et de représentation de l'espace et de fiction du temps par l'intermédiaire de dispositifs innovants et expérimentaux (camera 360°, dispositifs immersifs, réalité augmentée, etc.). Les aspects relatifs aux nouvelles formes de narration et de transmédiabilité sont particulièrement développés.

DESIGN /
Design
Numérique
et Objet
Non-Standard**ARC “Replicator X”**

L'acte de création modifié par les technologies est au cœur de cette recherche qui engage une réflexion sur la réorganisation du mode de production industrielle induite par le développement de la chaîne numérique. Cette nouvelle orientation de la production implique également un travail collectif de recherche afin de redéfinir les finalités esthétiques et politiques de la discipline et de concevoir des scénarios d'usages spécifiques aux paradigmes numériques.

AXE 2

DESIGN /
Design Social
et Territoires
Soutenables**ARC “Habiter 2030”**

Les pratiques de design dans le domaine de l'innovation écologique et sociale sont inventoriées, analysées et expérimentées. L'idée d'un "design écosocial" correspond en ce sens à la relation singulière et concrète aux différentes composantes de la problématique qu'exige une pratique "soutenable" aux différentes échelles d'un territoire. Il s'agit plus précisément d'interroger les méthodes de conception, de production et d'échange qui répondent aux enjeux sociétaux contemporains en liant l'écologique et le social, c'est-à-dire en mettant en évidence leur interdépendance comme contexte du projet mais surtout comme finalité de la démarche adoptée. Les domaines d'action concernés traversent toutes les composantes écologiques et sociales d'une situation de vie humaine : le territoire, l'espace public, le logement, le mobilier, la santé, le travail, l'éducation, l'échange, les loisirs, etc. Ces domaines se croisent sur des problématiques relatives à la biodiversité, aux écomatériaux, à la vie d'un quartier, aux savoir-faire artisanaux locaux, aux savoirs vernaculaires, aux symboles micro-culturels, aux jeux et aux rites, etc. La question de la responsabilité "écosociale", c'est-à-dire de la prise de conscience de l'effet social des choix écologiques et l'effet écologique des choix sociaux (socio-politiques et socio-économiques) est à cet égard un champ de recherche décisif.

ART /
Art
en Situation**ARC “Création Située”**

Le concept de l'art en situation rassemble les pratiques artistiques qui privilégient le processus autant que son résultat. En ce sens, elles ne se dédient pas singulièrement aux espaces traditionnels de l'art mais ont l'objectif de créer des situations pour l'art, en générant s'il le faut leur écosystème. Ces pratiques interrogent la place de l'art dans une société en mutation en posant le principe d'une œuvre "adressée", c'est-à-dire avec l'intention de concerner le public de façon critique. Elles réfèrent aux conditions de temps et de lieux de la création dans ses conditions sociales, politiques, matérielles et économiques. Si elles entrent en filiation avec les pratiques in situ des années 1960 et 1970, le 21^{ème} siècle produit des conditions nouvelles ou étendues à l'aune de la mondialisation et des migrations.



Ressources

Ateliers

Les ateliers sont le lieu des apprentissages techniques où se croisent acquisition des connaissances des outils et matériaux, expérimentation et conceptualisation. Les ateliers sont ouverts sous la responsabilité des enseignants et des techniciens pendant les périodes de cours du lundi au vendredi. L'accès et l'utilisation des matériels se font selon les termes des règlements établis, notamment munis d'un équipement personnel de protection (1 bleu de travail, 1 paire de lunettes de protection, 1 paire de gants de protection, 1 paire de chaussures de sécurité, des masques anti-poussières pour l'atelier volume).

Responsables

Sérigraphie

Jean-Pierre Husquinet

Gravure

Delphine Mazur

Photographie

Alexandre Perigot

Volume et matériaux

Stephen Maas

et Martial Marquet

Informatique

Stéphane Dwernicki

Vidéo et multimédia

Christl Lidl

Outillage

L'ESAD fournit les consommables inhérents à l'activité pédagogique commune. Chaque étudiant est tenu de se munir de son propre outillage de base en fonction de la liste distribuée à la rentrée. Les projets personnels sont à la charge des étudiants. Une aide financière à la production du diplôme de 5^{ème} année (DNSEP) est procurée par l'école en plus de l'aide technique. Les imprimantes et photocopieuses sont accessibles aux étudiants en contrepartie de l'achat d'une carte (prix coûtant). Un système de prêt pour le matériel photographique, vidéo, son, éclairage est mis en place. En raison du coût des appareils, le prêt individuel est soumis à la présentation d'une police d'assurance à jour étendue aux risques d'emprunt.

Bibliothèque

La bibliothèque est constituée de 9000 ouvrages (monographies d'artistes et de designers, catalogues d'expositions, ouvrages théoriques et thématiques). Elle propose une table d'actualité qui présente les cartons d'invitations, dossiers de presse, programmes, concours et appels à projet, outils de professionnalisation. Spécialisée, la bibliothèque met à la disposition des étudiants, des professeurs et du public extérieur (sur rendez-vous) à titre gratuit, un lieu de documentation et de recherche visant à offrir un outil indispensable à la connaissance de l'art, du design et des sciences humaines.



Statut

Les étudiants inscrits à l'ESAD ont le statut étudiant – sécurité sociale, accès aux œuvres universitaires, services médicaux, services sociaux, restaurant universitaire, réductions, etc. – après acquittement des droits d'inscription.

Bourses

Les étudiants peuvent bénéficier des bourses nationales du Ministère de la Culture et de la Communication délivrées par le CROUS sous réserve de remplir les conditions relatives aux ressources financières familiales, à la nationalité et à l'âge. Le dossier de demande de bourse nationale s'établit directement auprès du CROUS, entre le 15 janvier et le 30 avril, avant même que les résultats au baccalauréat ne soient délivrés. Il est à noter que les étudiants boursiers ne sont pas exonérés des frais d'inscription, même les boursiers échelon 0.
www.crous-lille.fr

Grâce à la philanthropie et aux donations de Louis Duvant (1883-1979), industriel valenciennois et ami d'artistes et de Grégoire Nicolas Finez (1884-1975), ancien étudiant

de l'école, peintre et grand médaillé d'honneur du Salon d'artistes français de 1948, les étudiants dont le projet personnel se démarque, peuvent prétendre à des bourses de voyage d'études sur proposition d'un projet formulé par le corps professoral et adressé au directeur. Ces propositions sont assujetties à la délibération du Conseil Municipal de Valenciennes. De cette manière et conformément aux dispositions testamentaires de Louis Duvant et de Grégoire Nicolas Finez, ces aides permettent de soutenir et d'encourager les efforts d'étudiants méritants de l'école. "Culture actions" est une aide financière du CROUS aux projets étudiants dans les domaines de l'action culturelle, de la création, des sciences et techniques, de l'engagement, du sport, et de la solidarité. Les dossiers de demande et les conditions sont téléchargeables sur le site du CROUS. Les étudiants non boursiers sur critères sociaux qui rencontrent des difficultés peuvent bénéficier d'une aide du Fonds national d'aide d'urgence annuelle culture (FNAUAC). Renseignements auprès du secrétariat et de l'Assistante sociale du CROUS (Madame Flament, bureau sur le campus Mont Houy).

Sécurité sociale

L'affiliation à un régime de sécurité sociale est obligatoire dès l'inscription à l'école. Le régime de sécurité sociale dépend de l'âge, de la nationalité, de la situation professionnelle et personnelle de l'étudiant et de ses parents. Différents cas de figure peuvent se présenter :

— Si l'étudiant a entre 20 et 28 ans et n'a pas de couverture sociale, il sera rattaché au régime de sécurité sociale des étudiants.

— Si l'étudiant a entre 20 et 28 ans et qu'il a une couverture sociale, il devra préciser à quel titre :

- À titre d'ayant droit d'un salarié : l'étudiant est alors dispensé de l'adhésion au régime de sécurité sociale étudiante obligatoire et bénéficie du régime obligatoire de son conjoint (ou concubin, ou partenaire...)
- À titre personnel, en raison d'une activité professionnelle régulière et suffisante, exercée parallèlement à des études : l'étudiant bénéficie alors du régime obligatoire.

- À titre d'étudiant : si l'étudiant est inscrit dans un autre établissement d'enseignement supérieur, il est alors dispensé d'une nouvelle affiliation.

— Si l'étudiant a plus de 28 ans au 1^{er} octobre, il ne peut plus bénéficier du régime de sécurité sociale étudiante et différents cas peuvent se présenter :

- L'étudiant est demandeur d'emploi ou allocataire de l'Allocation Formation Reclassement : il bénéficie de la couverture sociale sans avoir à souscrire un régime spécifique.
- L'étudiant est marié (ou en vie maritale) : si le conjoint est salarié, l'étudiant dépend du régime de son conjoint en étant son ayant droit. Si le conjoint n'est pas salarié, l'étudiant doit souscrire un régime de santé spécifique (assurance personnelle).
- L'étudiant n'a plus de couverture sociale : il doit souscrire un régime de santé spécifique (assurance personnelle).

La SMENO (Sécurité sociale et mutuelle des étudiants du Nord)

www.smeno.com
66 avenue Georges
Clemenceau
59300 Valenciennes

La LMDE (La mutuelle des étudiants) www.lmde.com

19 rue Tholozé
59300 Valenciennes

CPAM du Hainaut (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

www.ameli.fr
100 Rue du Rempart
59300 Valenciennes

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) www.caf.fr

29 Place de la République
59300 Valenciennes

Assurance

Chaque étudiant doit détenir une assurance corporelle pour lui-même et est tenu de contracter une police d'assurance garantissant la responsabilité civile à l'intérieur de l'établissement ou lors d'un déplacement en France ou à l'étranger (voyage d'étude, stage). À ce titre, la commande d'une carte européenne d'assurance maladie (gratuite) est fortement recommandée (www.ameli.fr). Les étudiants étrangers devront fournir une attestation d'assurance rapatriement.

Propriété intellectuelle

L'étudiant dispose du droit d'auteur sur ses propres œuvres. Il faut noter que les créations réalisées dans le cadre des enseignements à l'école sont susceptibles de relever du statut juridique d'"œuvre collective" en tant que résultat d'un échange entre étudiants et professeurs, et élaboration de plusieurs auteurs. À leur inscription, les étudiants cèdent à l'ESAD de Valenciennes leurs droits de représentation et de reproduction des travaux de création réalisés dans le cadre de leur cursus à l'École pour

les besoins de communication (site internet, catalogues, plaquettes, réseaux sociaux, etc.). L'École y associe le nom du ou des étudiants concernés. Pendant ou après le cursus, la présentation ou reproduction par l'étudiant ou ancien étudiant des travaux réalisés pendant la scolarité sur tout type de support et en toute circonstance doivent s'accompagner de la mention "production Esad Valenciennes".

Droit à l'image

Lors du processus d'inscription, l'étudiant donne autorisation à l'École de capter son image et sa voix dans le cadre des événements pédagogiques et de les diffuser sur les supports de communication (site internet, brochures, catalogues, etc.).

Association étudiante

L'association étudiante de l'ESAD de Valenciennes a pour objet de favoriser l'entraide étudiante et de valoriser le développement vers les milieux professionnels ainsi que de réaliser des projets et des médiations pour un public extérieur à l'ESAD. À la semaine de rentrée, l'association tient

son assemblée générale, présente son projet associatif et propose l'adhésion. Elle organise la soirée d'intégration et de multiples activités qui vivifient l'activité étudiante de l'École.

<https://fr-fr.facebook.com/asso.valenciennes>

Gouvernance

Les statuts de l'École, mais aussi l'organisation des études supérieures en général, prévoient que la gouvernance soit partagée avec les étudiants. Ils participent aux instances de gouvernance par le biais de leurs représentants. Les élections en début d'année donnent mandat aux élus pour représenter la communauté étudiante au Conseil d'Administration et au Conseil Scientifique Pédagogique. Concrètement, les représentants préparent les séances, éventuellement demandent l'ajout de questions à l'ordre du jour, et retournent aux étudiants les échanges, mettent à disposition des étudiants le compte-rendu officiel.

Les statuts de l'École précisent le nombre et la répartition de la représentation. Par contre, son organisation (réunions, messages, archivage des

documents, etc.) dépend des étudiants.

Informellement mais très réellement, les étudiants jouent un rôle actif au sein de l'École : ils aident à l'organisation du concours d'entrée, ils proposent les activités de la journée Portes Ouvertes et en dessinent l'affiche ; ils font le reportage photo et vidéographique des activités notamment les prises de vue des diplômés en fin d'année ; ils aident à la diffusion des infos de l'École sur les réseaux sociaux ; ils sont les ambassadeurs de l'École et contribuent à son rayonnement ; ils apportent entraide et soutien aux étudiants isolés ou en difficulté ; ils n'hésitent pas à faciliter les déplacements et les hébergements (voyages d'étude, visites, rencontres) avec leurs moyens propres lorsque ceux de l'École ne suffisent pas ; ils descendent les poubelles et entretiennent leurs lieux de travail et de convivialité ; ils construisent du mobilier et créent des jardins ; et il y a encore plein de rôles à proposer et à prendre.



Organisation des études

Les études sont organisées en deux cycles: la "phase programme" prépare au DNA (Diplôme National d'Art) habilité au grade de Licence; la "phase projet" prépare au DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) habilité au grade de Master. Les Ecoles publiques délivrent toutes des diplômes homologués par le Ministère de la Culture, référent légal des enseignements supérieurs artistiques.

Le Diplôme National d'Art (DNA)

Sanctionne, à la fin de la 3^{ème} année, le premier cycle. Il vaut grade de Licence. Il consiste en la présentation, par le candidat, d'une sélection de travaux effectués au cours de ses trois années d'études, l'examen du dossier pédagogique, un entretien avec le jury composé de deux personnalités extérieures et d'un représentant de l'Ecole. Les critères d'évaluation sont la présentation formelle et critique des travaux, l'origine et l'évolution du projet (les éléments de recherche et de production); l'inscription culturelle (les références engagées et la diversité des connaissances), la qualité des réalisations.

Le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)

Est l'aboutissement de cinq années d'études. Il est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles et vaut grade de Master. Les épreuves consistent en la présentation du projet artistique développé par l'étudiant au cours des deux années de master et de la soutenance du mémoire qui exprime sa recherche, l'examen du dossier pédagogique et un entretien avec le jury composé de quatre personnalités extérieures et d'un représentant de l'Ecole. Les critères d'évaluation sont: la présentation formelle et critique des travaux, la soutenance orale du mémoire, l'origine et l'évolution du projet (évaluation des phases de recherche et de production), l'inscription culturelle (nombre et qualité des références, diversité et maîtrise des connaissances, la qualité des réalisations).

L'admission en première année se fait exclusivement sur concours.

L'admission en cours de cursus se fait par la présentation d'un dossier et d'un oral devant la commission d'admission

pour les candidats provenant d'une autre école agréée par le Ministère de la Culture; par la présentation d'un dossier et d'un oral devant la commission d'équivalence pour les candidats provenant d'un autre établissement et de l'étranger. Pour ces derniers, la commission nationale d'équivalence peut être interrogée sur la validité des diplômes présentés et le niveau d'insertion correspondant.

L'admission en deuxième cycle n'est pas automatique à l'obtention du DNA.

Les candidats internes et externes présentent lors d'une commission ad hoc leur dossier scolaire, une lettre de motivation sur le projet à développer incluant la mobilité internationale ou professionnelle.

L'admission externe en 5^{ème} année est exceptionnelle. Elle ne peut s'envisager que pour des candidats justifiant d'une recherche avancée dans le cadre d'un mémoire et d'une production plastique développée.

L'ESAD de Valenciennes applique l'ECTS (European Credit Transfer System ou Système européen de transfert de crédits) et le découpage du temps scolaire en semestres. Elle respecte la grille commune aux établissements supérieurs artistiques en Arts Plastiques, adressée par le Ministère de la Culture pour chaque option et chaque année d'étude. Le système de crédits se fonde sur la charge de travail à réaliser pour atteindre les objectifs du programme d'enseignement en termes de connaissances et de compétences. L'ECTS repose sur le principe selon lequel la quantité de travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits (comprenant cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stages, travail personnel, etc.). Les crédits s'obtiennent après l'achèvement complet du travail à réaliser et l'évaluation des acquis résultant de la formation.

Le catalogue de cours propose une information sur l'offre pédagogique et précise le mode d'évaluation appliqué et les ECTS afférents. Les ECTS sont accordés ou refusés en totalité, ils ne sont pas sécables.

Chaque fiche d'enseignement s'inscrit dans une unité d'enseignement définie par la grille ECTS.

Les enseignants graduent leur appréciation qualitative des travaux des étudiants selon une échelle décroissante de A à FX. Les ECTS sont accordés lorsqu'on obtient les grades :
A = Excellent
B = Très bien
C = Bien
D = Satisfaisant
E = Passable

Les ECTS ne sont pas accordés pour F = Insuffisant et FX = Travail non rendu.

L'évaluation est semestrielle et comprend un contrôle continu et un bilan. A la fin de chaque semestre, le collège des professeurs formule un avis sur le parcours de chaque étudiant.

L'évaluation continue repose sur les critères suivants :

- contrôles réguliers des acquisitions et contrôle de fin de semestre (épreuve sur table, exposé) ;
- présentations régulières des travaux plastiques suivant des échéances fixées par les enseignants ;

- contrôles réguliers de l'avancement des mémoires et des rapports de stages, rendu d'étape à la fin de chaque semestre ;
- validation des rattrapages (à une date précise).

Le bilan est une présentation orale et formelle en fin de semestre des travaux réalisés. Il est évalué par un jury de professeurs. Acte pédagogique particulier, le bilan permet d'instaurer un dialogue entre le jury de professeurs et l'étudiant afin d'évaluer sa capacité à suivre le cursus et sa progression. Il constitue également un apprentissage des conditions de passage des diplômes de fin de cycle. Les critères d'évaluation des bilans sont les suivants :

- le choix des travaux (maîtrise des outils et techniques proposés) ;
- la qualité de la présentation plastique ;
- la maturité de l'étudiant (développement des capacités de travail, de recherche et d'analyse ; articulation d'une relation au monde).

Pour le passage en 2^{ème} année, 60 crédits sont requis à l'issue des semestres 1 et 2.

Pour le passage en 3^{ème} année, 120 crédits sont requis à l'issue des semestres 3 et 4.

Pour présenter le DNA, 165 crédits sont requis à l'issue des semestres 5 et 6.

Le passage à la 4^{ème} année est soumis à l'obtention du diplôme et à l'accord du jury d'une commission d'admission ad hoc.

Pour le passage en 5^{ème} année, 240 crédits sont requis.

ANNÉES	SEMESTRES	CRÉDITS DES DIPLÔMES	ECTS CUMULÉS
Propédeutique	1 & 2 = 30 + 30		60
DNA 2	3 & 4 = 30 + 30		120
DNA 3	5 & 6 = 30 + 15	DNA = 15 ECTS	180
DNESP 4	7 & 8 = 30 + 30		240
DNSEP 5	9 & 10 = 30 + 30	DNSEP = 30 ECTS	300

Pour valider le DNA, entre la 2^{ème} et la 3^{ème} années, l'étudiant aura effectué une période de stage d'un mois minimum et rendu un rapport, validé par 2 ECTS accordés au semestre 6.

Pour valider le DNSEP, en 4^{ème} année, l'étudiant est tenu d'effectuer une mobilité longue de deux mois minimum en France ou à l'étranger soit pour un séjour d'étude dans une école partenaire

soit un stage professionnel. Il est recommandé qu'elle intervienne en semestre 8 afin que les modules d'initiation à la recherche interviennent dès le semestre 7. Elle est créditée, au semestre 8, en fonction de sa durée au sein des 20 crédits attribués au projet plastique. L'évaluation s'effectue également sur la base d'un rapport écrit et/ou d'une restitution orale.

Une année scolaire est composée de deux semestres. Les semestres impairs courent de septembre à fin janvier, les semestres pairs de février à fin juin. Le mois de juin étant dédié au passage des diplômes de 3^{ème} année (DNA) et 5^{ème} année (DNSEP), les étudiants des autres années assistent les diplômables dans la préparation des salles d'accrochage et l'installation des projets de diplômes ou effectuent une période de stage.

Les rattrapages sont exceptionnels et dans la limite de 6 crédits par semestre. Les crédits manquants doivent être rattrapés pour entrer dans l'année suivante. En première année, si les crédits manquants excèdent 6 ECTS, une réorientation sera proposée à l'étudiant. Les modalités de

rattrapage sont fixées par les enseignants et varient selon les spécificités pédagogiques. Certaines propositions pédagogiques ne peuvent pas être rattrapées (ARC, workshops). Pour les années diplômantes, l'épreuve de diplômabilité doit être réussie pour accéder au diplôme.

L'équipe pédagogique peut proposer le redoublement à un étudiant. La décision finale appartient à la direction de l'école. Pour l'intérêt de l'étudiant et en raison de la spécificité des enseignements artistiques, l'étudiant redoublant repassera l'ensemble des évaluations.

Le secrétariat pédagogique met à disposition des étudiants par voie d'affichage, par mail et via la plateforme intranet de l'École, les informations concernant les cours, les dates des bilans, le calendrier des rattrapages. Le livret, le bulletin, le dossier pédagogique, le calendrier pédagogique constituent l'ensemble des outils d'information et de suivi de l'étudiant.



Dates à retenir

Semestres

1^{er} semestre
25 septembre 2017 – 26 janvier 2018

2^{ème} semestre
29 janvier 2018 – 29 juin 2018

Vacances scolaires

Toussaint
lundi 30 octobre 2017 > vendredi 3 novembre 2017

Noël
lundi 25 décembre 2017 > vendredi 5 janvier 2018

Hiver
lundi 26 février 2018 > vendredi 9 mars 2018

Pâques
lundi 30 avril 2018 > vendredi 11 mai 2018

Bilans du travail plastique et théorique

1^{er} semestre (Années 1 à 3) : 15-19 janvier 2018

2^{ème} semestre (Années 1 et 2) : 22-25 mai 2018

Diplômes

DNSEP Design : 6 > 8 juin 2018

DNSEP Art : 15 juin 2018

DNA Design : 20 > 22 juin 2018

DNA Art : 27 > 29 juin 2018

Soutenances mémoire

DNSEP Art : en mars 2018

DNSEP Design : en mars 2018

Portes Ouvertes

Mars 2018

Concours d'entrée en 1^{ère} année

Avril 2018

Commissions d'admission ou d'équivalence en cours de cursus

Mai 2018

Candidature Erasmus +

Mobilités ouvertes jusqu'au 30.09.2018

Séjour d'études et stage à l'étranger
en 2^{ème} cycle au semestre 8 à partir de mai 2018

Réunion d'informations courant octobre 2017

Administration

L'École Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) régi par un conseil d'administration qui réunit les représentants de la Ville de Valenciennes, de Valenciennes Métropole, du Ministère de la Culture – DRAC Hauts-de-France, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut.

Daniel Cappelle préside le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle – ESAD de Valenciennes créé en 2011.

Direction
Alice Vergara

Administration générale

Pascal Leclercq, responsable administratif et financier

Équipe administrative

Bertrand Descamps, comptabilité, suivi des commandes
Cathy Lagodzinski, secrétariat pédagogique
Carine Mosca, coordination des études et relations extérieures
Émilie Vanzele-Forveille, adjointe administrative

Bibliothèque

Camille Goi, bibliothécaire

Équipe technique pédagogique

Lazare Belbachir, assistant technique atelier infographie
Bernard Draux, assistant technique atelier volume
Mathieu Harel-Vivier, atelier photographie
Jean Baptiste Talma, assistant technique atelier volume

Équipe technique et d'entretien

Fabienne Boulanger, agent d'entretien et de surveillance
Yamina Elkebaili, agent d'entretien
Frédéric Goffin, gardien de bâtiment, régisseur, surveillant
Nicole Wandolski, agent d'entretien

Équipe enseignante

Ludovic Duhem, philosophie
Stéphane Dwernicki, design
Antinéa Féron, culture générale
Nicolas Guiet, couleur/espace
Jean-Pierre Husquinet, sérigraphie
Catherine Legallais, histoire de l'art
Christl Lidl, vidéo, multimédia
Stephen Maas, volume, croquis
Stéphanie Mahieu, anglais
Martial Marquet, design, matériaux, maquettes
Delphine Mazur, gravure, dessin
Petr Opelik, design, dessin
Pascal Payeur, scénographie
Richard Pereira de Moura, histoire et théorie du design
Alexandre Perigot, photographie
Sylvie Ruaulx, pratiques plastiques

